

06 JAN. 2015

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du 12 DECEMBRE 2014

DLB 1078/2014

L'an deux mille quatorze et le Vendredi 12 Décembre 2014, à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents** : Alain VOGEL-SINGER, Alain BIOLA, Louis BORRAS, Bernard CHAUD, Bruno JULIEN, Jean-Pierre LAMBERT, Dominique MARCOS, Jean-Claude RENAU, José SATORRE, Michel SUERE, Claude BASTIER, Philippe AUDOUI, Jean-Marie AT, Edgar SICARD, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Marc GUERIN, Adam DA SILVA, Laurent DURBAN, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Cédric CHAUVEAU, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Jean-Camille PALMIER, Philippe MARTINEZ, Stéphane PEPIN-BONNET, Daniel RENAUD, Alain RYAux, Bernard SAUCEROTTE, Michel TRINQUIER, Olivier BRUN, Christian RIGAUD, Christian ALLEMNAY, Antoine BARXIAS-CASTIES, François TAUPIN, Paul ISARD, Michel SALLES, Olivier ASTRUC.

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Lyliane MOULARD, Marion MAERTENS, Mélanie MUR, Béatrice FRANCES, Martine VIBAREL-CARREAU, Sylvie KLEIN, Mélanie MUR.

**Absents excusés** : Laure GODEFROY, Marie-Hélène MATTIA, Christine PRADEL, Annie ROUGEOT, Annick SATGER, Muriel ICHER

Philippe HUPPE, Robert GELY, Jean-Yves LE BOZEC, Christian JANTEL, Guy ASSEMAT, Pierre USACHE, Daniel BARTHE, Philippe BOUCHE, Jean-Luc CHAILLOU, Gilles D'ETTORE, Alain DURO, Etienne NORBERT, Julien BRUNO, Michel LOUP, Jean-Louis MADALLE, Serge MALDONADO, Pierre MARHUENDA, Alain MARTI, Philippe MARTINEZ, Richard NOUGUIER, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT, Henri SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Emmanuel VILLANEUVA, Claude VISTE, Gérard COMBES, Sébastien FREY, Vincent GAUDY.

**Objet : OUVERTURE DES CREDITS PAR ANTICIPATION**

Conformément à l'article 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses d'investissement 2015 devront, pour être mandatées avant le vote du budget primitif, et dans la limite d'un quart des dépenses engagées l'année précédente, faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical.

Monsieur le Président sollicite donc du Comité Syndical, l'autorisation de mandater avant le vote du budget primitif 2015, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses engagées en 2014.

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE  
23 DEC. 2014  
SERVICE COURRIER

h 1/2

**AUTORISE** Monsieur le Président à mandater, avant le vote du Budget primitif 2015, des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des dépenses d'investissement engagées durant l'exercice budgétaire 2014.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

  
Le Président, *3*  
  
Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 06/01/2015 et de sa publication le 06/01/2015

A Nézignan l'Évêque, le

SICTOM PEZENAS - AGDE  
REÇU LE

06 JAN. 2015

Service Courrier



SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE

23 DEC. 2014

SERVICE COURRIER

**SICTOM PEZENAS-AGDE**

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 [www.sictom-pezenas-agde.fr](http://www.sictom-pezenas-agde.fr)